La loi sur les Associations

Paris, 27 novembre. — En présence du peu d'empressement de la discussion de la loi sur les associations, on commence à s'occuper du sort de la loi des associations, qui figure à l'ordre du jour immédiatement après. On pense qu'une séance pourra s'engager dans le courant de la semaine prochaine. Il sera, d'ailleurs, extrêmement tendu; des amendements, en effet, il n'y a pas moins de dix-huit, actuellement inscrits et bien le groupe des ralliés a décidé que ceux qui en ont les numéros 1 et 2 ne parleraient, notamment MM. Piou, Lamarque, Guy, d'abord, Lemire.

On cite également comme devant intervenir dans la discussion MM. de Mun, Ribot, etc.

Il est enfin établi compte des orateurs du gouvernement, notamment M. Waldeck-Rousseau et les représentants de la commission, parmi lesquels M. Trouillot, rapporteur.

Rien ne semblant, à supposer qu'on ne commence à cette loi que trois séances par semaine, tout que le budget ne sera pas voté, on calcule qu'il faudra au moins six semaines pour quitter la discussion.

Aussi un certain nombre de membres de la majorité républicaine se demandent-ils de demander, lorsque la discussion générale sera terminée, qu'on disjoigne les articles relatifs aux congrégations pour en faire l'objet d'une loi spéciale qu'on pourrait voter plus rapidement à la Chambre et envoyer au Sénat avant la fin de l'année.

On considère, en effet, que la tâche la plus urgente est de régler une loi pour toutes cette grave question des congrégations.

Les biens des Congrégations

Paris, 28 novembre. — Le ministère des finances vient de faire le relevé des biens possédés en France par les congrégations autorisées et non autorisées.

Des enquêtes et des évaluations faites par les directions compétentes, et d'après les renseignements les plus précis recueillis et vérifiés sur place par les contrôleurs et agents des contributions et de l'enregistrement, il résulte que les biens immeubles des congrégations se sont accrus de 1890 à 1900, c'est-à-dire pendant une période de vingt ans, de trois cent millions de francs (300,000,000).

Ce qui fait au total, les biens, — les biens immeubles seulement, — possédés en 1900 ayant été évalués à 2,400,000,000 au lieu de 2,100,000,000 en 1890 et ayant actuellement plus de un milliard. Exactement un milliard quatre-vingts millions (1,080,000,000).

Ces chiffres auront leur intérêt au moment de la discussion de la loi sur les associations qui va venir en discussion prochainement.

L'Election de Toulon

Un appel de la Ligue d'action républicaine

Paris, 28 novembre — La commission exécutive de la Ligue d'action républicaine adresse l'appel suivant aux électeurs de Toulon :

Citoyens,

La France républicaine attendait avec confiance les résultats de l'élection de Toulon.

Votre verdict a répondu à ces espérances. A une énorme majorité vous avez condamné le nationalisme et acclamé la République.

Il vous reste à compléter votre œuvre dimanche prochain. Fidèle à son programme, la Ligue d'action républicaine n'a pas cru parti au jeu politique de mettre entre des diverses candidatures.

Elle s'est bornée à envoyer un délégué qui a eu la mission unique de seconder vos efforts et de combattre la candidature nationaliste.

Un second tour vous retemplissons le devoir républicain d'appuyer de toute notre énergie celui qui nous aura assurés des moyens pour mettre de diapeau de la République.

Tous les candidats républicains se sont désistés en faveur du citoyen Louis Martin qui a obtenu le plus grand nombre de suffrage au premier tour.

Pas une de vos voix ne doit lui manquer.

Il y a de votre intérêt et de votre honneur.

M. Grébauval est à Paris d'où des bonapartistes, des royalistes, des cléricaux, des césariens, de tous les ennemis de la République.

Ou aucun ne doit le domination se dit aujourd'hui nationaliste.

Nous en nous nous nous reconnaîtrez aisément le serviteur du cléricalisme.

Vous en faire justice.

Citoyens, la circonscription de Toulon doit rester fidèle à ses fortes convictions démocratiques.

Faites vous dimanche prochain pour la candidat de la République.

Brisez le nationalisme qui nie à nous détruire et nous pleurent demain sous le joug abject des jésuites.

Vous aux urnes pour la République.

ECHOS JUDICIAIRES

M. de Cornulier devant le tribunal

Paris, 28 novembre. — M. Pineau de Viennay a saisi la 1re chambre du tribunal d'une plainte tendant à faire prononcer contre M. de Cornulier la déchéance de ses droits de puissance paternelle.

L'affaire vient aujourd'hui devant la chambre du Conseil, où la demande est soutenue par M. Poincaré : M. Henri Robert plaidera pour M. de Cornulier.

M. de Cornulier a été amené dans les locaux de la 1re chambre par deux inspecteurs de la Sûreté.

A la 9e Chambre

A la 9e chambre, présidée par M. Punet, examinant aujourd'hui les différents procès en diffamation intentés par M. Rolland, ancien président de la Chambre de commerce de Bruxelles, à la *Libre Parole* et à l'*Intransigeant*.

FAITS DIVERS

Entre plaideurs

Rochefoucault, 28 novembre. — Un crime vient d'être commis sur les marches mêmes du palais de justice.

Deux cultivateurs habitant une petite commune des environs, Boyle et Barrot, étaient depuis longtemps en mauvaise intelligence. Le premier reprochait au second de l'avoir ruiné en mettant le feu dans son habitation, à plusieurs reprises, et de l'avoir dénoncé pour plusieurs, qui, faute de preuves, étaient restées sans résultat.

Hier, Boyle et Barrot comparaissaient devant le tribunal de première instance. Une fois de plus, les deux hommes s'abandonnaient par et l'ennemi. Soit vulnérable. C'est alors que, soyant vingt, les deux hommes se sont vu voisin le palais de justice, sur le coup un violent coup de couteau qui fut mortel à Barrot, qui en deux heures comme une masse. L'assassin a pu s'enfuir sur la voiture qui transporte de coupe dans la ville.

Il est vrai que la gendarmerie, a aussitôt mis aussitôt sur la trace du fuyard et s'est mis sur son arrestation.

La catastrophe de Bax

Bruxelles, 28 novembre. — Les causes de la catastrophe de Bax.

Paris, 28 novembre. — Le ministère de l'intérieur a reçu le rapport de l'inspecteur général, M. Rex, directeur du contrôle, avait fait un premier rapport en spécifiant pas les causes de l'accident.

Dimanche, il est retourné sur les lieux, avec le directeur de l'exploitation de la Meuse, les ingénieurs et des experts belges.

Un seul point paraît établi, c'est que le wagon-restaurant a dévalé le premier ; la suite n'a pas bouqué et la locomotive, bien que renversée, a ses organes intacts.

La faute aurait eu d'intercaler un véhicule léger dans des convois aussi rapides et des instructions seront données en ce sens, ainsi qu'à l'égard de l'allure, peut-être exagérée, du Sud-Express.

Le parricide de Labarthe

Voici quelques détails sur le parricide que nous avons signalé hier, commis par un ouvrier, sabotier de Labarthe, près de Muret, nommé Jean Allières. Age de soixante ans, lequel a tué sa mère. Mme veuve Allières. Agée de soixante et onze ans, en dit portant cinq coups de hache sur sa tête.

Allières, d'un caractère brutal, avait de fréquentes discussions avec sa vieille mère. Lundi, il avait passé la soirée au Vernet et était rentré fort calme.

Vers deux heures du matin, il allait frapper à la porte d'un parent et lui dit :

— Sois mort et viens voir, j'ai coupé la tête à ma mère.

Très effrayé, ce parent s'habilla et se rendit à la maison de son cousin, mais la malheureuse vieille n'était traînée chez son plus proche voisin, perdant son sang en abondance par cinq blessures situées sur le côté gauche du crâne. Vers sept heures du matin elle expirait sans avoir repris connaissance.

En attendant l'arrivée des magistrats, l'assassin fut gardé à vue. Il se renferma dans un mutisme absolu. Interrogé en présence du cadavre de sa malheureuse mère, il ne manifesta aucune émotion.

On raconte à Labarthe, qu'en mars dernier Allières avait déjà tenté d'assassiner sa mère. Elle ne dut son salut qu'à l'Hérodon dont elle était couverte et qui empêcha le couteau de l'atteindre.

A L'ÉTRANGER

Espagnols et Marocains

Tanger, 28 novembre. — Un incident qui pourrait avoir les conséquences les plus graves, vient de se produire aux environs de Ceuta, où l'occupation par les Espagnols d'une ville marocaine.

De nombreux marocains armés sont partis pour la province d'Andighera soutenir les revendications de leur gouvernement.

Madrid, 28 novembre. — L'incident de Ceuta fait l'objet d'une interpellation à la Chambre espagnole.

Le ministre des Affaires étrangères a dit qu'il n'avait pas l'importance qu'on lui attribuait.

On est actuellement très inquiet dans les milieux politiques de la tournure que va prendre cet incident.

EN CHINE

L'attitude des Etats-Unis

Washington, 27 novembre. — Le cabinet a approuvé de tous points la politique de M. Hay, notamment des dernières instructions à M. Conger.

M. Conger a des pleins pouvoirs d'un plénipotentiaire. Il peut, par ses actes à Pékin, engager définitivement le gouvernement des Etats-Unis dans un accord ; mais les fonctionnaires de Washington assurent que jusqu'ici on ne signale ni protocole, ni traité préliminaire.

Donc, quelle que soit l'attitude de M. Conger par rapport à l'accord intervenu entre les ministres, les Etats-Unis ne sont pas encore engagés. Ils sont par conséquent en mesure de tenir d'obtenir tels changements ou tels arrangements qui lui jugeront indispensables.

Le ministre des Etats-Unis à Berlin n'a pas encore dit quel accueil l'Allemagne a fait à la communication des instructions envoyées à M. Conger.

On s'attend à ce que plusieurs jours se passent en conversations avec les puissances, avant qu'il puisse transmettre la phrase dans laquelle la question a été engagée par les instructions de M. Hay à M. Conger.

Les ministres à Pékin

Washington, 28 novembre. — Le département d'Etat croit savoir que la majorité des puissances désapprouve les termes de l'accord intervenu à Pékin entre les ministres.

Au ces, cependant, où les puissances présentaient de nouveau des demandes d'un caractère aussi exagéré, le gouvernement de M. Mac Kinley renouvellerait sa proposition d'une commission internationale.

L'arrestation du prince Tuan

Londres, 28 novembre. — On télégraphie de Shanghai au *Standard*, 27 novembre :

« Suivant des informations de source chinoise, cinq cents gardes du corps sont partis, à cheval, de Si-N'gan-Fou pour Ning Hsia en vue d'arrêter le prince Tuan.

La Guerre au Transvaal

PÉTITION DU PRÉSIDENT KRUGER AUX PUISSANCES

Londres, 28 novembre. — Le correspondant du *Daily Chronicle* à Vienne, prétend savoir de bonne source, que M. Kruger a adressé à toutes les puissances une pétition dans laquelle il demande l'arbitrage sur les bases de la convention de La Haye.

Deux puissances ont se seraient déclarées en faveur de l'arbitrage, toutes les autres, après un échange d'idées, auraient rejeté la pétition. — Sous réserves.

D'après une dépêche de Londres, au *Lokalanzeiger* de Berlin, M. Krüger aurait demandé au gouvernement français le projet d'arrangement suivant :

« 1. Etablissement *du statu quo ante* :

2. Droit de vote accordé à tout étranger après cinq ans de séjour dans les Républiques sud-africaines, cette clause ayant un effet rétroactif.

3. Indemnité à payer par les deux Républiques, de guerre, à la France pour ses frais.

4. Droits égaux au point de vue des langues, de la religion et de la politique pour tous les habitants mâles, dès l'âge de 16 ans ;

5. Abolition de la suzeraineté des Républiques ; cessation à Pretoria d'un corps consulaire exerçant un contrôle sur les affaires extérieures des Boers.

Anglais prisonniers

Fourteen-Streams, 24 novembre. — Un détachement boer, commandé par Paul Martin, a surpris hier *Barrie-Siding*.

Les Boers ont fait prisonniers deux hommes de la police du Cap, puis ils les ont envoyés à Fourteen Streams, en les chargeant de dire aux Anglais que 1,000 Boers les attendaient.

Ils ont vidé une station assez grande quantité de provisions et d'effets d'habillement.

La situation au Cap

Le Cap, 27 novembre. — L'éloignement et la tension entre les Républiques anglo-boers et chargé pour dans la colonie du côté des colonies gouvernementales, les Républiques anglo-boers.

On est actuellement très inquiet dans les milieux politiques de la tournure que va prendre cet incident.

LE PRÉSIDENT KRUGER A PARIS

La matinée du President

Paris, 28 novembre. — Le Président s'est levé à 8 heures. Il a pris son bain, puis, il a pris seul, dans son grand salon, son café au lait ; puis, il a lu longuement des passages de la Bible. Cette lecture, qui est, pour le Président comme une essentielle de la journée, se prolonge, à l'ordinaire, une demi-heure et plus. Le Président a eu ensuite un long entretien privé avec le docteur Leyde. Il s'est livré enfin aux photographes. Dans un salon du deuxième étage, il a posé devant plusieurs appareils, jusqu'à l'heure de son déjeuner.

Au concours Vilebois-Mareuil

Vers 10 heures, le Président est parti. Le Président s'est rendu à l'Ecole des Beaux Arts, dans la salle d'exposition du quai Malaquais, où sont exposés les projets soumis au concours pour l'édification du monument au général de Villebois-Mareuil. Ce monument sera élevé, on le sait, sur une place publique de Nantes.

Le cortège a quitté l'hôtel Scribe à midi précis. En tête cavalcaient les agents cyclistes, puis le landau de M. Lépine ; un escadron de gardes républicains entourait les trois landaus où étaient M. Krüger et ses fonctionnaires.

Le foule a fait au Président un accueil aussi chaleureux que d'habitude.

Le cortège a été salué par les étudiants ont fait des *ovations enthousiastes au Président*, criant : « Vive la Liberté ! Vive l'Arbitrage ! Vive Kruger ! »

Ce n'est qu'avec quelque difficulté que le landau *presidentiel a pu s'arrêter devant la grande* salle de l'Ecole des Beaux-Arts, qui sert aux expositions publiques, et que le cortège a pu y pénétrer.

Le président a été reçu par M. Georges Berthoulat, directeur de la *Liberté*, qui a pris l'initiative de la souscription pour élever un monument à Villebois-Mareuil, et par le comte Christian de Villebois-Mareuil, frère du colonel tué à Boshof.

Le président a été conduit vers la maquette du projet adopté par le comité. Le plâtre blanc se détachait sur un fond foncé de drapeaux tricolores qui entouraient le colonel. A droite, le fauteuil avait été disposé pour le président. Mais c'est debout que celui-ci a écouté le discours que lui a adressé M. Georges Berthoulat, au nom du comité du monument. Auprès de l'orateur, se tenaient, avec les auteurs du projet, MM. Raoul Verlet, sculpteur, et Deg ane, architecte, des membres du comité, comme le comte d'Alsace, le colonel Monteil, M. Rambaud, sénateur, ainsi que MM. Escudier, vice président du Conseil municipal, François Coppée, etc.

Après que l'orateur eut achevé, M. Daisant fonction d'interprète, eut traduit au président le discours de M. Berthoulat, le président répondit.

Lentement, la tête dressée, avec une grande facilité d'élocution, il a parlé, appuyant sur certains passages, terminé son allocution dans une sorte de crescendo. M. Daisant a dû la traduire, qu'après que les vivats et les acclamations ont été apaisés. Voici l'analyse qu'il a faite de l'allocution du président Krüger :

Le président remercie le comité et le journal le *Liberté* de leur noble initiative d'avoir préparé un monument pour l'homme que, dans le Transvaal, tous vénèrent comme un héros de la France. C'est avec une émotion toute particulière qu'il se tourne vers le projet de monument ; car il ne songe pas à ériger des statues à des hommes morts, mais à ériger le chevalier sans peur et sans reproche, qui a été le défenseur de la liberté et de l'arbitrage, et qui a succombe en, se battant pour l'une et l'autre. Il comprend qu'une telle vie et qu'une telle mort ne se bornent pas à un pays.

Mais en se rappelant les exploits du colonel français, devenu général boer, Villebois-Mareuil, le président a pu mesurer les nobles sentiments qui sont partis avec lui et qui ont depuis, suivi son exemple. Il, M. Krüger, comprend que ce sont des Français qui s'en allaient vers l'Orient, comme il l'a dit *Gesta Dei per Francos*. Oui, Villebois-Mareuil et ses compagnons ont le souvenir de ces héros du moyen-âge, de ces chevaliers français, qui allaient combattre Join de leur pays pour la cause de la chrétienté.

Le président, en conclusion, a dit que pour ses compatriotes, boers, le nature était chose sacrée, que *c'est sur leur sol et pour leur sol qu'ils se battent*. Mais pour les Français qui ont quitté leur famille, leur pays, et quelques-uns même leur nationalité, c'est un acte d'une générosité vraiment idéale. Et c'est pourquoi le président salue avec émotion le monument futur, en remercie et félicite les artistes, et remercie tous les membres du comité d'avoir réalisé un vœu formé par le Transvaal tout entier. Et puisque c'est un journal français qui a pris l'initiative de la souscription, le président voudrait dire ici ce que, dans les occasions précédentes, la sollicitude de la réception ne lui a point permis de dire complètement. C'est qu'il y a d'autres soldats français que ceux qui battent au Transvaal, que ceux qui *ont pris l'épée. Ces autres soldats, ce sont les journaux français*, c'est cette autre armée qu'est mise au service de la liberté et de la justice. Des avant l'arrivée du président, ces journaux avaient prôné la réception, et c'est à eux, il le sait, qu'il doit ces acclamations qui le consolent et qui le réjouissent dans ses tristesses. Il regrette de ne pouvoir lire leurs articles.

Mais il n'a qu'à compter les colonnes qu'ils consacrent à sa venue, pour se rendre compte de leur sympathie, pour se rendre compte que c'est grâce à eux qu'aujourd'hui, dans le plus petit village de France, on sait ce qui se passe, et à Paris, où le président est allé en Transvaal et, il le dit, *non pas aux soldats se battant*.

Il compte sur elle pour l'avenir. Elle continuera à défendre avec la cause du président, qui est la cause de la paix, de l'indépendance, de la justice, la cause de l'humanité.

Un tonnerre d'acclamations salue ces dernières paroles.

Après la présentation des membres du comité, le président se retire.

Au milieu de l'affluence qui se presse autour de lui, qui se pousse pour le voir de plus près, qui l'acclame sans trêve et fait même de vouloir le porter en triomphe, le Président s'est levé vers sa voiture ; mais il fait que sur sa pas les gardiens de la paix barrent la porte pour empêcher cette journée enthousiaste d'entourer le landau du président.

Le cortège s'ébranle au grand trot. Il suit le quai des Grands-Augustins, au milieu d'une ovation continuelle.

Quand il débouche dans la rue Soufflot, au coin du jardin du Luxembourg on aperçoit la place du Panthéon, dont le dôme, chaud que les degrés du monument, et on entend de loin le bruit sourd des acclamations qui s'élèvent.

Le landau présidentiel s'arrête un instant devant la grille du jardin. Le président, le commissaire de police du quartier, parvient à faire écarter un peu la foule, qui en coupe le cortège en deux. Il crie : « Vive la Liberté ! » et qui se refuse à reculer d'un pas. On demande au Président s'il veut pénétrer dans le monument. Mais il est tard. Le cortège, au grand trot, fait le tour du Panthéon. Il pénètre en temps, les étudiants en sont massés entre la statue de Jean-Jacques-Rousseau et la mairie du Vie arrondissement.

Au milieu de cet groupe compact, des délégués portent un grand drapeau transvaalien et une magnifique gerbe de fleurs ; et lorsque le landau, qui contient le président, arrive, on passent entre les chevaux des cavaliers de l'escorte pénètrent le landau présidentiel qu'arrête, et le président descend du coupé et est jusque quasi-ment enlevé par les étudiants qui le portent en triomphe. On agite au-dessus de sa tête les couronnes de son cœur. On lui offre des fleurs. M. Lépine, dépêché le gouvernement de la capitale haletant, lui dit, derrière le président, prie les trop ardents étudiants de cesser de l'écarter un peu et donne le signal du départ.

Et c'est sans un cri, un geste, sans des étudiants qui l'entourent et de contient prêt à quitter.

C'est ainsi qu'on redescend la rue Soufflot. La foule s'en amène, et ses acclamations ne sont plus cesser jusqu'au retour à l'hôtel. On suit la rue Médicis, la rue de Tournon, la place de Saint-Germain ; on traverse la Seine au pont Solférino, on regagne le boulevard des Capucines par la rue Royale et le boulevard de la Madeleine.

Devant l'hôtel, une dernière ovation salue le président qui, remonté dans son appartement, se met peu après au balcon pour remercier la foule de sa sympathie persistante.

Le départ du président

La date du départ du président Kruger n'est pas encore définitivement fixée.

Le docteur Leyde, représentant diplomatique des Républiques boers, interrogé à ce sujet, a répondu simplement :

— Il ne pourrait que le départ eût lieu samedi.

Au dernier moment, on nous apprend que le docteur Leys a télégraphié à M. Lépine que le Président ne partirait pas demain.

Chronique électorale

ÉLECTION LÉGISLATIVE de Saint-Pol

Appels des élus républicains de l'arrondissement de Saint-Pol adressent aux électeurs l'appel suivant :

Messieurs les Electeurs,

Il faut parler haut et *clairement que toute équivoque* cesse : il faut que les situations soient réelles et que personne ne se trompe.

Deux candidats sont en présence :

M. Georges Vallée, républicain de vieille date, directeur de Gambetta au *Petit Parisien*, et ami personnel de M. Georges Graux, désigné à l'unanimité par le Comité républicain de Saint-Pol, patronné par vos élus au Conseil général et au Conseil d'arrondissement.

M. Léon Capy, notaire à Saint-Pol, républicain aussi, parait-il, mais républicain très amoindri d'une nature spéciale, commenté par journaux réactionnaires et cléricaux ou le présent, M. les opposants de tout poil qui le *commandent, et qui ne craint pas* de le se recommander de notre regretté Georges Graux.

Vous estimerez comme nous, Messieurs les électeurs, que l'héritage politique de Georges Graux appartient à ceux-là seuls qui depuis 25 ans ont été ses patrons et ses compagnons de lutte, à ceux dont il a été le guide, le porte-parole et le représentant ; à ceux qui l'ont soutenu et défendu aux heures difficiles, avec qui il a vaincu, et non aux protégés de ses éternels adversaires, ni à ceux qui l'ont combattu jusqu'au jour où, réduit à l'impuissance, ils ont dû lui rendre les armes.

Depuis 1877, aux élections législatives de 1881, en 1885, en 1889, en 1893, en 1898, sans parler des élections au Conseil général, quand Georges Graux parcourait nos cantons, semant partout la bonne parole, commentant et défendant notre commune politique républicaine, raillant des partisans de plus en plus nombreux autour de notre chère drapeau, vous nous avez tous vu à ses côtés, le retrouvant, luttant avec lui pour la République. **Où étaient alors M. Capy et les amis de M. Capy? Parmi ceux qui aujourd'hui ont pris sous ses détracteurs.**

Pas donc à la tombe de notre ami ; son héritage ne peut n'appartient qu'à nous, qui saurons le garder.

M. Capy n'y peut rien prétendre et M. Graux le repousserait, comme sous le repoussons nous-mêmes.

Messieurs les Electeurs.

C'est d'après ceux qui la soutiennent qu'on peut juger une candidature.

M. Georges Vallée est le candidat de tous ceux que vous avez élus pour défendre la République, il est le candidat de tous les vrais républicains, **mais aujourd'hui comme du Général hier** Amnistié les ordonnances Georges Graux.

M. Capy a le candidat des cléricaux et des congrégations, de toutes les oppositions coalisées sous le drapeau clérical.

Voilà la vérité.

A vous de choisir en toute liberté.

Mais nous vous demandons, au nom de votre choix n'est pas douteux, car c'est dans l'arrondissement de Saint-Pol que le parti républicain est le mieux **ses, le plus nombreux et le plus compact ; il tendra** à honner dévisser une fois de plus la réaction et de prouver que si les hommes passent, les idées demeurent.

Paysans St-Polois, vous continuerez ainsi les traditions libérales de nos pères et de nos grands-pères, car aujourd'hui encore c'est sur le terrain républicain l'éternelle lutte des **Blancs** et des **Bleus**.

En avant donc les Bleus !

Vive la République !

Et votez tous pour

Georges VALLÉE

Achille BOUTRELLE, sénateur, conseil er général du canton d'Auxrey ; DOMON, conseiller d'arrondissement ; PAYRAN, conseiller général d'Auxi-le-Château ; LAFOUTY, conseiller d'arrondis. ; DRACOURT, conseiller d'arrondissement ; Amédée PAYRE, conseiller général d'Avesnes-le-Comte ; DUMOUL, conseiller d'arrondis. ; DELAPORTE, conseiller d'arrondis. ; Ernest CORNUE, conseiller d'arrondis. ; MARTIN, conseiller d'arrondissement ; TARBARCHE, conseiller général de Pernes ; LEGRAND, conseiller d'arrondissement ; BOCQUET, conseiller d'arrondissement de Saint-Pol.

LES GRÈVES

A Aniche

LES VERRIERS

Lettre ouverte

à M. Basly, député du Pas-de-Calais

M. le maire d'Aniche nous prie de reproduire la lettre suivante qu'il adresse à M. le député Basly, maire de Lens :

Monsieur le Député,

Je lis dans le numéro du journal *Le Réveil du Nord* en date du 25 novembre 1899, le compte-rendu de votre dernière présence à Aniche, mardi dernier, vendredi 23 courant.

Vous rapportez que les troubles sont dûs à une complicité pour avoir fait avorter les revendications ouvrières et vous vous plaignez à blâmer ma conduite pour le manque de police qui ont été prises, mesures que vous qualifiez d'arbitraires.

En ce qui concerne la question des revendications ouvrières, je suis content que les ouvriers eux-mêmes se se plaignent pas des procédés que j'ai mis à leur égard depuis les nombreuses années que je suis maire d'Aniche. Je compte ne pas être en contradiction avec M. Gallet lui-même, qui a déjà fait louer mes procédés.

Je me permettrai ensuite, M. le Député, de présenter quelques objections quant aux mesures de police qui vous paraissent arbitraires. Je ne suis formellement opposé ici à l'envoi de troupes comme vous avez pu le faire en cette qualité du maire de Lens.

Neanmoins, en la ville de Lens comme à Aniche, actuellement, les troupes de ligne ne sont pas assez nombreuses, je le pense, par des brigades de gendarmerie.

Le gérant des verriers d'Aniche qui, de notre avec, dans demie cinq mois, s'a cependant pas nécessité de mesures rigoureuses de police, dès le début, alors que vous, vous avez eu le compte ne pas être en contradiction avec M. Gallet lui-même, qui a déjà fait louer mes procédés.

Je me permettrai ensuite, M. le Député, de présenter quelques objections quant aux mesures de police qui vous paraissent arbitraires. Je ne suis formellement opposé ici à l'envoi de troupes comme vous avez pu le faire en cette qualité du maire de Lens.

Neanmoins, en la ville de Lens comme à Aniche actuellement, les troupes de ligne ne sont pas assez nombreuses, je le pense, par des brigades de gendarmerie.

Le gérant des verriers d'Aniche qui, de notre avec, dans demie cinq mois, s'a cependant pas nécessité de mesures rigoureuses de police, dès le début, alors que vous, vous avez eu le compte

Cent après les manifestations tumultueuses des 22 et 30 octobre dernier, les ouvriers ont pu, sans incidents que l'intervention des gardes de la force, dans la mesure d'assurer strictement le service de police. Les mêmes manifestations se sont produites tout les de nouveau le lundi 6 novembre dernier, sans aucun incident.

C'est après ces manifestations nocturnes des 27 et 30 octobre que certains gendarmes se sont trouvés obligés de constater des délits de bruits de Bruit.

Ces faits, du Crotte quoique l'Autorité est une fois de plus prête à user toute mesure de garder en présence ordinaire, car il est trop facile de leur prouver que de tels incidents peuvent se passer ailleurs que dans les établissements de l'Etat.

En mars 1895, les élèves des classes de rhétorique et de philosophie de l'Institution St-Louis de Gonzague, à Perpignan, se sont mutinés contre le supérieur de l'établissement. On a dû renvoyer les élèves dans leurs familles.

En juillet 1895, les élèves d'un convent de filles de Messine, à leur tour, se sont révoltées. Elles ont tuité comme des chamaux contre leur religieuse, dont plusieurs ont été blessées. La commissaire de police a dû déconseillé par une grêle de projectiles : encriers, ustensiles de cuisine, etc. On a en toutes les peines du monde à rétablir l'ordre.

Nous ne pouvons en dire autant des derniers détails nous sont fournis par l'*Autorité* elle-même, numéro du 30 juillet 1895.

A vouloir trop prouver on ne prouve rien et voilà un bien maladroit coup de dent que la presse cléricale aurait pu se dispenser de donner à l'enseignement laïque !

G. LEMYRE.

LE SPORT

FOOT-BALL

Union Sportive Tourquennoise

Dimanche prochain, à 2 heures 1/2, un match de Foot-Ball, comptant pour le championnat du Nord 1re série, sera joué rue Auber, à la Maisonnée. Les équipes en présence sont l'Iris-Club, champion du Nord 1898-1899 et l'Union Sportive Tourquennoise, champion du Nord 1899-1900.

Cette année, le nombre des joueurs de l'Iris Club est composé en partie d'étrangers de grande valeur qui aurait sur les excellents joueurs français qu'elle commencait l'an dernier.

L'ensemble forme une des équipes les plus robustes et les plus rapides. Représentant les deux villes de l'Iris sur le S C T et sur le R C R. Ces deux dernières sociétés ont perdu chacune un match contre l'équipe de l'U S T vainqueur de championnat du Nord ; mais l'U S T a eu l'honneur de fournir deux bons soldats à l'armée française, et il ne peut actuellement dans l'équipe première que trois des vaigueurs de 1899-1900.

Heureusement que les petits Usiens sont des jouenrs contagieux et que la méthode de jeu pratiquée à l'U S T permet de faire rapidement avec des équipiers succédés aux anciens équipe première.

TIR

Tir national de Roubaix

La société civile dimanche dernier réunie en assemblée générale pour le renouvellement de la Commission et l'examen de la situation financière.

Au cours de la réunion et à la proposition du M. Edouard Boulenger, le dépêche suivante a été adressée au président Kruger :

« La Société du Tir national de Roubaix, réunie en assemblée générale, adresse à M. le président Kruger, l'hommage de sa sympathie admirative pour le chef vénérable des vaillants tireurs Boers.

Voici la composition nouvelle de la commission : Président, M. Alphonse Gallet ; vice-président, Ferdinand Provoyeur ; secrétaire-trésorier, Arthur Dernoncourt ; secrétaire-adjoint, Auguste Cateau.

ROUBAIX

Caisse d'épargne de Roubaix. — Le conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Roubaix croit devoir rappeler à l'attention des déposants dont le livre dépasse le chiffre de 1,500 fr. le 2e alinéa de l'article 4 de la loi du 20 juillet 1895, duquel il résulte que au avant le 1er janvier 1901 ils n'ont pas réalisé au maximum le montant du livret par une demande de remboursement, il y sera remédié dès les premiers jours de janvier au moyen d'un achat de rente sur l'Etat *effectué d'office et sans frais*.

Ceux qui préféreraient obtenir le remboursement en espèces de cet excédent plutôt qu'en rente, *devront se présenter avant le 31 décembre*, et, dans ce cas, le Conseil des Directeurs les engage, pour la facilité du service, à ne pas attendre ce dernier délai.

Des séances hebdomadaires seront tenues à la Caisse centrale, rue de Châtelain, 5, les *mardis et jeudis de neuf à onze heures du matin*, et ce, jusqu'à la fin de l'année.

Les déposants des succursales de Lannoy, Croix, Wattrelos et Asq dont le livret dépasse le maximum ci-dessus indiqué, seront reçus, aux heures et jours des séances, les dimanches, *de neuf à onze heures du matin*.

Le Vice-Président,
E. LECOMTE-SCRÉPEL.

La gare du Hutin. — Hier a eu lieu à la Préfecture, la réunion de la commission chargée de l'enquête sur la gare que la Compagnie du chemin de fer du Nord désire construire au Hutin. Assistaient à cette réunion, MM. Eugène Motte, Chatteleyn, Roussel, Roussel-Cordier, Carrette, maire de Roubaix, assisté de M. Varlet, directeur de la voirie. M. Carrette a fait valoir la protestation des habitants du quartier, quant à la suppression des passages à niveau du Hutin, du Mont-à-Leux et du chemin dit de la Tannerie.

Un déserteur qui se constitue prisonnier. — Dans la nuit de mardi à mercredi, vers onze heures 40, Martin Octave, se présentait au poste central de police, déclarant être âgé de 21 ans, né à Chitry (Somme) et depuis avoir déserté le 4 mars dernier du 2e régiment d'infanterie en garnison à Poissy, (Seine-et-Oise), où il était incorporé.

Ecroué aussitôt, Martin Octave sera remis aux autorités militaires.

Manie d'ivrogne. — Mardi soir, vers huit heures, M. Gédéon Augustin, âgé de 50 ans, maçon, demeurant rue des Longues-Haies 177, étant ivre, trouva amusant de briser un carreau d'une valeur de 4 fr. 50 chez M. Bon Achille, coiffeur, Grande Rue. Ce fait fit intervenir deux police qui écroua le polisson.

Ivresse et rébellion. — Hier, Bayens Joseph, âgé de 45 ans, tisserand, demeurant Grande-Rue, cour Pintel 10, se trouvait en état d'ivresse, sur les bords du canal, quai de Rouen, lorsqu'il voulut se jeter dans l'eau. Les agents de service du poste de la Vigne, voulurent s'opposer à cette tentative de suicide. Buyens se mit alors à outrager les agents, leur opposant une résistance acharnée. Un rassemblement ne tarda pas à se former.

Les agents immédiatement, requirent deux de leurs collègues et Buyens fut attaché sur un cadre et conduit aussi au poste central, où il fut écroué.

Accidents du travail. — A la Société anonyme de peignage, M. Dollet Henri, graisseur, âge de 36 ans, demeurant à Wattrelos, rue Gambetta, 39 bis, en manœuvrant, s'est blessé le 29 novembre avec une burette à huile.

— Au pont du Sartel, M. Triquet Nicolas, tarrassier, âgé de 45 ans, demeurant rue de la Guinguette, travaillait à des travaux de terrassement pour le compte de M. Antoine Bosquet, s'est fait un effort en levant une brouette.

— Chez MM. Duvillier fils, rue de l'Alma, 35, M. Lainé Achille, mécanicien, âgé de 40 ans, demeurant rue Jean-Reat, 7, s'est fait une contusion à la jambe en tombant.

— Chez M. Emile Roussel, M. Cappens Jules, dégraisseur, âgé de 41 ans, demeurant à Wattrelos, rue de l'Espérance, 41, s'est coupé au pouce droit en la main gauche en nettoyant une lame de tondeuse.

— Chez MM. Boulanger et Fréguac, M. Copens Marceau, chauffeur, 20 ans, rue Carpeaux, 19, s'est coupé au pouce droit en la pied.

— Chez MM. Wattel Parfait et frères, M. Poulin César, ouvrier, 50 ans, rue Lalaine, 31, a reçu un coup de manivelle sur le bras.

Travail des femmes et des enfants. — Hier c'est réuni à la préfecture le

Chronique Regionale

Le tirage au sort pour la classe 1900

Les opérations du tirage au sort pour les jeunes gens de la classe 1900 commencent le lundi 4 janvier et se termineront le samedi 16 février.

Les publications des tableaux de recensement aura lieu les dimanches 6 et 13 janvier.

ARMÉE ET MARINE

ARMÉE ACTIVE — *Infanterie.* — M. Bonetroy, chef de bataillon au 1er régiment d'infanterie, passe au 85e régiment d'infanterie.

M. *Hery*, chef de bataillon au 146e régiment d'infanterie, passe au 156e régiment d'infanterie.

M. Barisien, chef de bataillon au 103e régiment d'infanterie, passe au 1er régiment d'infanterie. — Maintenu en mission à Constantinople.

M. Demonin, capitaine au 8e régiment d'infanterie, passe au 108e régiment d'infanterie.

M. Henry, capitaine au 106e régiment d'infanterie, passe au 38e régiment d'infanterie. — Maintenu à l'Ecole normale de tir de Châlons.

M. Ruiz, lieutenant au 12e régiment d'infanterie passe au 30e régiment d'infanterie.

M. Viel, lieutenant breveté au 24e régiment d'infanterie, passe au 84e régiment d'infanterie. — Maintenu aspirant d'état Major.

LA HERNIE

Guérie PAR LA MÉTHODE CLAVERIE

Cette infirmité qui était considérée comme incurable, car même avec le bistouri on risquait d'estropier le malade sans avoir beaucoup de chances de le soulager, est aujourd'hui radicalement guérie par la nouvelle méthode de M. Claverie, de Paris, qui consiste tout simplement à appliquer sur la tumeur un tampon pneumatique soidemment maintenu par des liens élastiques.

Plus d'opération douloureuse si souvent mortelle, plus de resorts d'acier, qui vous martyrisent les reins et qui vous font souffrir plus que la hernie elle-même, plus de gêne, plus de souffrances, plus d'ennuis, plus de tourments. Des injections de cet merveilleux appareil, le malade retrouve une existence nouvelle, il va, il vient, il travaille et vaque à ses occupations comme s'il n'y avait point.

La hernie progressivement refoulée, disparaît petit à petit, les tissus se resserrent, et, au bout de quelque temps, l'infirmité n'existe plus.

Des milliers de guérisons authentiques et réelles ont déjà été obtenues par cette nouvelle méthode.

Aussi toutes les personnes atteintes de hernies, descentes, efforts, etc., ne doivent-elles pas acheter de bandage ni se faire opérer sans avoir vu M. Claverie, qui visitera lui même les malades et leur fournira gratuitement de sa méthode à :

Dunkerque, hôtel du Chapeau-Rouge, dimanch- 2 décembre.

Hazebrouck, hôt